

# SVO : société vaudoise des officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 5

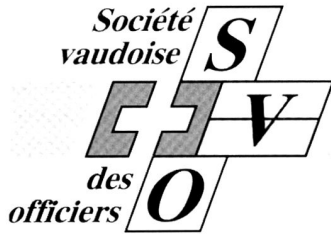
PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## L' « esprit de milice » entre tradition et obligation

**Lt col Yves Charrière**

Le Lt col Charrière a commandé le bataillon de carabiniers 1.

**I**l est quelques particularités vaudoises dont il est parfois nécessaire de se souvenir.

Dans le cadre d'un récent travail de recherche sur l'Abbaye d'Aubonne, dite Abbaye des Amis Réunis, qui fête cette année ses 175 ans, j'ai eu l'occasion, aux travers des livres de procès-verbaux originaux, de mettre en relation la petite histoire d'une société, avec la « Grande Histoire. » Tout d'abord, afin de replacer les événements dans leur contexte, il convient de rappeler que les Abbayes sont une particularité vaudoise au même titre que les Jeunesses campagnardes. Elles remontent pour la plupart au moyen-âge, bien qu'elles furent pour un grand nombre dissoutes et recrées sous des formes diverses en fonctions des événements politiques de l'époque. La révolution vaudoise de 1798, marqua à ce titre un tournant majeur. Il subsiste néanmoins des sociétés encore constituées à ce jour qui n'ont que peu évolué dans leur forme, la plus ancienne étant, à ma connaissance l'Abbaye l'Honorable Milice bourgeoise de Grandcour, dont la date de fondation remonte à l'an de grâce 1381.

Ces milices, étaient composées d'arquebusiers, soumis à des prestations militaires comme la défense de la localité, ou l'office du guet. En contrepartie, elles pouvaient organiser un tirage qui avait valeur d'entraînement, et qui représentait également un moment festif.

Comme dans ces temps reculés, les structures militaires étaient fort éloignées de celles que nous connaissons aujourd'hui, nos ancêtres s'inspirèrent donc des structures ecclésiastiques des Abbayes pour organiser ces corps de troupes locaux. En fait, comme elles étaient constituées de bourgeois, et que les officiers d'antan se trouvaient dans la noblesse, il était nécessaire de leur nommer un Président, qui prit le nom d'Abbé-Président.

Au-delà du mercenariat dont grand nombre de Suisse profitèrent, il est tout de même bon de se rappeler que la défense des localités de notre Pays, étaient assurées par des milices citoyennes impliquées dans la sécurité locale. Mais pas seulement...

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer plus haut, ces milices, étaient également responsables du service du guet. Le guet, dont le plus célèbre est celui de la cathédrale de Lausanne attesté depuis 1405, ne servait pas, vous vous en doutez, uniquement à l'annonce des heures. Les principales villes en étaient dotées pour la surveillance des départs d'incendie notamment. On peut donc raisonnablement tirer un parallèle entre les missions d'autrefois, et celles plus contemporaines, de défense du territoire et de sa population contre une attaque militaire et des engagements d'appui que l'Armée effectue au profit des autorités civiles, à leur demande et selon le principe de subsidiarité. Il faut également relever que ces corps locaux n'étaient pour la

plupart pas constitués de volontaires, mais qu'ils étaient composés de citoyens recrutés selon un règlement.

Ces pratiques anciennes montrent une fois de plus que l'initiative pour l'abrogation du service militaire obligatoire, sur laquelle nous sommes amenés à nous prononcer le 22 septembre 2013 doit être combattue avec force. De fait, personne ne s'y trompe, l'expérience des pays qui nous entourent est probante: Il n'y pas d'armée de milice possible sur la base d'une milice volontaire!

Cet esprit de milice, car depuis le temps, on peut bien dire « esprit de milice » est inscrit dans notre ADN, mais il existe à l'état latent en chacun de nous. Dans ce monde moderne, ou tout pousse à l'individualisme, seule une obligation peut révéler ce qui s'impose comme une évidence aux yeux de tous après l'accomplissement du service. Ce n'est qu'à partir de cette prise de conscience que des engagements volontaires sont possibles. C'est vrai pour un engagement politique, c'est vrai également pour des engagements moins prestigieux, mais tout aussi importants dans le cadre de sociétés locales par exemple.

Dans les valeurs éducatives qui m'ont été transmises, j'en ressors une principale à laquelle je suis particulièrement attaché: la solidarité!

Dans un monde d'individualistes, où l'obligation de servir, a la vertu de nous révéler comme il est beau et important de se mettre à disposition des autres et de son Pays pour l'accomplissement de tâches sécuritaires, on souhaite nous faire croire qu'une abolition serait salutaire. J'en suis d'autant plus choqué que cette initiative est soutenue par un parti gouvernemental dont la solidarité est pourtant le fonds de commerce! Cela relève au mieux de la candeur, au pire de l'irresponsabilité.

Y. C.





## Campagne contre l'initiative du GSsA pour l'abolition de l'obligation de servir

**Lt col Antoine Maillard**

Frac EMA 222, Rédacteur adjoint (SVO Défense)

« **L**e bonheur de l'Homme n'est pas dans la liberté, mais dans l'acceptation d'un devoir. » C'est sur cette belle citation de Gide, en préface du Vol de nuit de Saint Exupéry, que Claude Nicollier conclut son plaidoyer en faveur de l'obligation de servir.

Le 22 août, le Comité vaudois pour le NON à l'initiative du GSsA contre l'insécurité a organisé une conférence de presse à l'Hôtel de la Paix à Lausanne. Les deux co-Présidents ont réuni pour l'occasion une palette d'intervenants de haut vol.

Etienne Guggisberg a ainsi eu le plaisir de présenter, outre l'astronaute et professeur à l'EPFL Claude Nicollier, le capitaine Corinne Brandt, commandant remplaçant de l'Organisation de la Protection Civile, Antoine Jaquenoud, Président des Jeunes PDC et civiliste, et Alexandre Vautravers, Professeur de Relations Internationales et rédacteur en chef.

Alexandre Vautravers a ouvert le feu par un solide exposé. Il revient sur l'utopie de l'armée de professionnels en Suisse, en rappelant d'abord la tradition de milice de la Suisse, dont l'armée est composée à 95 % de miliciens. Il aborde ensuite les coûts d'une armée professionnelle, prenant l'exemple de la Belgique où 73 % du budget de la défense est versé en salaires, alors qu'en Suisse le coût affecté à la troupe (120'000 hommes ou l'équivalent de 6 millions de jours de service) n'atteint pas le 25 % du budget militaire. Si l'on regarde les autres petits pays européens, à effectif égal, il s'avère que les coûts de leur armée professionnelle sont supérieurs de 15 % aux armées de conscrits des années 1980.

Le recrutement constitue l'autre grand défi des armées de métiers. En Belgique, où l'armée est composée à 50 % d'officiers, les salaires des militaires sont supérieurs de 35 % à ceux des policiers. En Espagne, la part de militaires étrangers (souvent issus d'Amérique latine) atteint 30 % des effectifs. En outre, avec un *turnover* de 3-4 ans, la formation coûteuse et la qualité guère supérieure à une armée formée de miliciens entraînés régulièrement.

Finalement, une armée de métier induit des coopérations et alliances militaires qui présupposent des changements profonds de conceptions politiques de notre pays, posant évidemment une nouvelle fois la question de la neutralité.

Antoine Jaquenoud, qui lors de son service civil a donné 6 mois aux résidents d'un EMS, compare le service civil et le bénévolat. Il rappelle en effet que « si l'on supprime l'obligation de servir, s'engager dans le service civil

s'assimilerait à une forme de bénévolat traditionnel. »

Certes, les Suisses s'engagent volontiers au sein de diverses associations dont de nombreuses développent des activités solidaires. Pourtant, l'engagement occasionnel d'un week-end ou d'une à deux soirées hebdomadaire est loin des mois passés en service civil.

M. Jaquenoud indique que les civilistes accomplissent plus d'un million de jours de service par année, ce qui équivaut à une occupation à plein temps de 3'500 personnes. Ce ne sont pas moins de 3'080 établissements qui peuvent compter sur le service civil dans des domaines allant de la santé à l'agriculture, en passant par la sauvegarde du patrimoine culturel. Sans service civil, en serions-nous réduits à créer des emplois aidés pour assurer l'engagement quotidien au service de la société ? C'en serait bien fini du volontariat et de la solidarité.

C'est à une femme capitaine de venir parler de la Protection civile. D'entrée, Corinne Brandt dissipe les doutes –pour ceux qui en avaient encore– sur le volontariat : pour un effectif total de 6'500 miliciens PCistes, une volontaire a été recruté en 2010, aucun en 2011, et deux en 2012. Au vu de cette réalité, comment réagir aux déclarations faussement candides du GSsA qui nous promet des volontaires en nombre pour le service militaire, si ce n'est comme Cicéron de s'emporter : « *Allons-nous laisser encore longtemps notre patience être abusée ?* » Madame Brandt dénonce ainsi ce leurre, car enfin c'est bien la suppression de l'armée que veut le GSsA.

Notre capitaine rappelle enfin ces événements auxquels la Suisse n'aurait pas pu faire face sans la Protection civile : en 1999 l'accueil des réfugiés du Kosovo, l'année suivante la catastrophe de Gondo, plus récemment la spectaculaire inondation au coeur de Lausanne, ou encore les orages à Moudon.

Finalement, la collaboration –ici avec l'armée, là avec la police– voilà le Réseau national de sécurité (RNS), réalité quotidienne avec la milice comme pierre angulaire.

Quant à Claude Nicollier, s'il a été un Suisse de l'étranger pendant 40 ans, il a pourtant rempli ses obligations militaires pendant près de 38 ans : même lorsqu'il était employé par la NASA à Houston, le pilote de *Hunter* rentrait chaque année au Pays pour s'entraîner à l'attaque au sol.

Pour notre astronaute, « donner un peu de son temps et accepter d'y être contraint, c'est démontrer de manière claire son appartenance à la communauté qui est la nôtre, et contribuer à la sécurité et au bien-être de concitoyennes

et concitoyens. Il s'agit d'une pure question de solidarité à l'intérieur de nos frontières et, de cas en cas, même en dehors de celles-ci. »

Et d'ajouter que les situations de gestion du risque voire de crise auxquelles la formation militaire expose tant les jeunes officiers que les soldats leur sont bénéfiques dans leur carrière professionnelle.

Pour finir, Claude Nicollier lance avec conviction que l'acceptation de l'initiative du GSsA constituerait une irréversible et désastreuse perte de l'obligation de servir au sens large, qui aurait des effets dévastateurs sur l'idée de communauté solidaire, telle que nous la vivons depuis des siècles.

Le Comité vaudois, co-présidé par Philippe Masson et Etienne Guggisberg, a ainsi lancé sa campagne de très belle façon, avec des orateurs de grande qualité qui ont apporté un concours précieux à cette noble et juste campagne.

A. M.



le colonel EMG Philippe Masson et Claude Béglé.

